



Les institutions, la connaissance et le sociologue

Lise Demailly

► To cite this version:

Lise Demailly. Les institutions, la connaissance et le sociologue. Laforgue, Denis. Le faire sociologique. Epreuves et horizon d'une recherche impliquée., Université Savoie Mont Blanc, pp.55-76, 2018, 9782919732838. hal-03448180

HAL Id: hal-03448180

<https://hal.univ-lille.fr/hal-03448180>

Submitted on 26 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les institutions, la connaissance et le sociologue. **Lise Demailly Université de Lille, CLERSE UMR-** **CNRS**

In Denis Laforgue (Coord) , 2018, *Le faire sociologique*, Université Savoie Mont Blanc , pp 55_76

La double question initiale posée dans cet ouvrage, “Qu’est-ce que les institutions font au sociologue ? Qu’est-ce que le sociologue fait aux institutions ? », me paraît offrir un angle de vue stimulant pour analyser le processus à la fois institutionnel, épistémique et subjectif qu’est la réalisation d’une recherche en sociologie. Car cette double question invite à saisir le travail sociologique à la fois dans son déroulement, depuis l’émergence du projet jusqu’à la « valorisation » sociale des « résultats », et dans sa structure et son historicité, produit d’un ensemble de contraintes et de choix. Ainsi appréhendée, la pratique de recherche n’est plus ou très peu un processus de type scolaire, autrement dit la mise en œuvre et l’application de préceptes méthodologiques prédéfinis par l’institution académique. Au contraire, toute recherche se révèle être une aventure : aventure intellectuelle, personnelle, et aussi –on privilégiera cet angle de vue puisque le RT40 se réclame d’une sociologie des institutions - aventure institutionnelle, co-crédation instituante, dont il s’agira de repérer ici quelques éléments structurels.

Je commencerai, pour des raisons de commodité d’écriture, par explorer le premier volet : ce que les institutions font aux sociologues et à la sociologie. Précisons les limites de l’investigation qui sera présentée ici.

Ce premier volet est un objet fort vaste, car il met en jeu les transformations que connaissent les institutions de recherche, université et grands organismes. Celles-ci en effet régulent le processus de légitimation des chercheurs, leurs carrières, les conditions concrètes de leur travail et assurent le pilotage intellectuel et budgétaire d’un certain nombre de projets de recherche. Le terme « opération » est lui-même un usage institutionnel, apparu en même temps que l’évaluation des laboratoires il y a une vingtaine d’années, amenant les chercheurs à effectuer un découpage dans le flux de leur travail. Ce découpage en « opérations » peut s’appuyer sur les diplômes (les thèses) ou sur les contrats, pour faire de l’activité de recherche une série de « produits tangibles et datés », comme il fut pédagogiquement expliqué aux chercheurs, il y a quinze ans, par un responsable de laboratoire de sciences sociales lors de l’apparition de ce vocable d’“opération », autrefois étrange, maintenant naturalisé.

La question de ce que font les institutions aux sociologues met aussi en jeu, outre ces institutions de recherche, les institutions qui s’occupent de divers problèmes sociaux et sont susceptibles de « consommer » et/ou commanditer des travaux sociologiques. Souvent publiques (ministère de l’Intérieur, de l’Éducation nationale, de la Santé...), elles aident financièrement la recherche

et suggèrent des thèmes d'investigation, bref la soutiennent, la canalisent, l'utilisent, de très diverses manières. L'histoire de leur rapport à la recherche sociologique, pour chacune d'entre elles, serait un objet sociologique à part entière.

Dans ce texte, je ne m'engagerai pas dans ces deux types d'investigation qui demanderaient un travail historique dont je ne suis pas spécialiste, et je renverrai aux écrits des chercheurs qui le sont. Pensons par exemple aux travaux sur les institutions universitaires (Osterloh, Frey et al. 2008, Vilkas 2009), sur l'histoire du CNRS, celle des politiques de recherches (Prost 1989) celle des diverses formes institutionnelles contemporaines qui encadrent la recherche, tels les pôles scientifiques (Rollet 2009), les agences dédiées (Barrier 2011), les organisations d'excellence (*Esprit* 2012). La transformation des « politiques de recherche »¹ est évidemment une toile de fond importante pour analyser « ce que les institutions font au chercheur et à la sociologie ».

Il faudrait parallèlement faire référence aux travaux qui fournissent une histoire des autres institutions en tant qu'elles sont consommatrices de recherche. Cette question a souvent agité les milieux de l'éducation par exemple. Deux numéros d'*Éducation et sociétés* ont été consacrés, à dix ans d'intervalle, à la réception des travaux de sociologie de l'éducation (2002, 2012).

Gardons ces travaux en mémoire, mais j'ai choisi dans ce chapitre, pour traiter de « ce que les institutions font au sociologue », de tenir pour fil rouge mon intuition de départ : traiter les opérations de recherche comme des aventures institutionnelles. Celles-ci seront saisies comme expériences ou épreuves, partagées avec d'autres acteurs et scandées de moments instituants, par exemple des constructions d'alliances ou des conflits qui redéfinissent le statut symbolique de la recherche et du chercheur. Il n'est cependant pas question, s'il s'agit bien de faire la sociologie du « faire sociologique », de se limiter au récit ethnographique d'opérations de recherche. Même si des monographies détaillées ont leur intérêt, on voudrait ici dépasser l'impression de pure singularité qui peut affecter chacune de ces expériences, et y repérer aussi des répétitions, des régularités, des éléments structurels, des logiques.

Le texte commencera par présenter les régularités ainsi dégagées, autrement dit les variables qui permettent d'analyser la façon dont les institutions régulent le travail sociologique. Elles ont été repérées de manière inductive à partir d'une dizaine d'opérations de recherche menées personnellement. Celles-ci seront présentées dans un tableau qui en présente les caractéristiques, les produits, les micro-constructions institutionnelles. Le lecteur peut faire des allées et venues entre le tableau résumant les opérations concrètes et les propositions présentant les facteurs de régularité.

Dans la seconde partie du chapitre, on traitera de la deuxième question initiale : « que fait le sociologue aux institutions ? », en s'appuyant,

¹Le mot « politique de recherche » renvoie lui aussi à une création institutionnelle comme le montre Prost 2009.

de la même manière inductive, sur la dizaine d'opérations de recherche mobilisées.

Enfin je développerai un point de réflexion en guise de conclusion : le lien entre les résultats présentés dans ce texte et la littérature générale sur le nouveau management des institutions de recherche. Le constat de la pluralité épistémologique et éthique du travail sociologique réel et l'intérêt à la fois scientifique et politique de cette pluralité plaide pour une pluralité des formats académiques au lieu de la tendance actuelle au dogmatisme formel.

I- Ce que les institutions font au sociologue et à la sociologie

Les recherches sont succinctement décrites dans le tableau présenté dans les pages suivantes, soit 13 recherches menées entre 1976 et 2016, riches en joies, frustrations, colères, vexations, rencontres et proposant aussi, quant aux variables importantes pour l'objet traité ici :

- une expérience d'indépendance du travail intellectuel ou à l'inverse de confrontation à des tentatives pour contrôler ce travail ;
- l'expérience de l'accès facile aux terrains ou à l'inverse de résistances à l'investigation.

J'ai identifié quatre facteurs qui jouent sur les conditions de travail du sociologue et le type de connaissances qu'il peut produire. Ce seront, successivement : les caractéristiques des institutions en matière de réflexivité, le statut politique des objets étudiés, le contrat moral et juridique entre le chercheur et une institution quant à son travail, les positions et prises de position du chercheur.

A- Les caractéristiques des institutions : leur rapport à la connaissance.

Les sociologues s'accordent aujourd'hui pour reconnaître que les institutions contemporaines ont besoin de la connaissance sociologique (Lahire 2004). De nombreux sociologues défendent plus précisément l'idée que les sociétés occidentales contemporaines sont régies par le savoir et l'expertise. Les processus de savoir qui envahissent les organisations et les institutions représenteraient une force structurante qui façonnerait les formes d'ordre et de changement de ces sociétés. Ce serait là un mouvement à double face, à la fois effectif et normatif.

Sur la première face, il s'agirait d'un phénomène constatable, émergent, résumé par le terme "société du savoir" (Bell 1973). Dans la société dite de la "modernité avancée" (Giddens) ou « réflexive », les changements manifestes dans la structure sociale seraient les produits des transformations des savoirs ; de plus, le savoir construit par les multiples systèmes experts agirait comme un moyen d'interprétation et de *réflexivité* de la vie sociale sur elle-même. Le besoin de connaissances sociologiques pourrait être ainsi être renvoyé à un besoin de réflexivité (Demailly 2002), ou, de manière plus opérationnelle, à un « besoin d'évaluation » (en donnant au mot d'évaluation son sens le plus large, et sans oublier que les besoins sont les produits d'actions stratégiques diverses, voire de manipulations hiérarchiques).

On entendra par réflexivité,² concernant les institutions, le processus social par lequel des collectifs développent une connaissance des conditions de leur action, de son sens, de ses effets et de ses enjeux dans son environnement.

Giddens décrit une radicalisation de la modernité. Parmi ses trois caractéristiques centrales, à côté de la déconnexion du temps et de l'espace et du développement des mécanismes de délocalisation, il y a l'appropriation réflexive de la connaissance : la production d'un savoir systématique sur la vie sociale devient partie intégrante du fonctionnement social. L'utilisation régulée de la connaissance des conditions de la vie sociale devient un élément constitutif de son organisation et de sa transformation, il s'agit là d'une réflexivité institutionnelle (Giddens, 1991), politique.

On peut rapprocher sa pensée de celle de Beck. Pour Beck, les individus prennent conscience du fait que les dangers écologiques sont socialement produits ou construits et que même les catastrophes naturelles sont le résultat non intentionnel, mais inévitable, de l'intervention de l'homme dans la nature. Confrontée aux conséquences de la politique d'industrialisation, la société devient « réflexive », ce qui veut dire qu'elle devient un thème et un problème pour elle-même. [Beck, 1994].

On pourrait aussi en rapprocher celle d'Habermas (1987), qui, avec un point de vue plus normatif, insiste davantage sur le débat public, condition d'exercice de la réflexivité collective.

Sur l'autre face, complémentaire, il s'agirait d'un phénomène normatif. On pourrait alors lui donner le nom d'*obligation de réflexivité* (Demailly 2002) : l'homme moderne (ou hypermoderne) se *doit* savoir ce qu'il fait, doit être capable de produire une analyse de son action ou de sa pratique, de la formuler et d'en débattre, de se remettre en cause et d'évoluer. L'idée de *réflexivité en tant que devoir* évoque l'idée d'une légitimité morale et politique de l'évaluation continue de l'action, autrement dit, pour parler simplement, l'idée qu'il faut avancer et changer en regardant constamment dans le rétroviseur pour réajuster et rectifier les conduites. Le rétroviseur serait devenu indispensable parce que l'action dans la société se serait complexifiée avec le développement de l'incertitude et la pluralisation des sources et outils de régulation dans la "gouvernance" moderne.

Cependant, contrairement aux idées maintenant médiatiques et généralisantes sur la « société de la connaissance » ou « l'économie de la connaissance » qui présentent ce phénomène comme homogène, ce n'est qu'inégalement que les institutions sont intéressées à la production et l'usage de connaissances sociologiques. Elles ont des préférences différentes quant au processus de production et de mise à disposition des connaissances. Quelles exigences de réflexivité les diverses institutions ont-elles ? Cette réflexivité passe-t-elle ou non par le regard extérieur d'un sociologue ? Quelle vision ont-elles de la sociologie ? Prenons trois exemples d'institutions dans le tableau présenté ci-dessous : l'école, la santé mentale, et la Communauté Européenne.

² DEMAILLY L., 2009, « Chapitre 2. L'obligation de réflexivité », dans *La gouvernance en éducation*, De Boeck Supérieur, p. 33sq.

En ce qui concerne l'école, le modèle managérial s'est accompagné de la promotion d'une nouvelle figure de professionnel : le "praticien réflexif". Le terme a été en fait inventé par des psychosociologues et ergonomes de l'apprentissage, qui ont développé des travaux sur la manière dont le professionnel apprend son métier, formalise ses savoirs d'expérience (Schön 1993). Dans l'institution, la valorisation principielle de la réflexivité est forte et ancienne³. D'un autre côté, l'Ecole est une institution méfiante par rapport au regard extérieur (notamment quant à son noyau dur, les pratiques d'enseignement). Elle pense pouvoir assurer elle-même sa réflexivité, ne compte pas souvent sur le regard extérieur, a ses propres évaluateurs, les inspecteurs, tout en haut de la hiérarchie symbolique de l'institution pour certains d'entre eux (Inspection générale). Le sociologue est souvent amené à tourner sans l'atteindre autour du noyau dur (ce qui se passe dans la classe), car les pratiques en sont difficilement accessibles à l'observation in situ et demandent une certaine persévérance (cas 1). Il est plus immédiatement facile de travailler sur l'encadrement (cas 3 et 6), ou le travail enseignant hors de la classe (cas 4).

La Santé mentale se révèle très différente en matière de demande de réflexivité. À cause des traditions du travail « psy », il y a une forte valorisation du regard externe. La norme est qu'on ne résout pas ses problèmes tout seul : il faut un tiers. De plus, le capital culturel des psychiatres contribue à ce qu'ils n'aient pas trop d'inquiétudes vis-à-vis du regard sociologique. Il est d'ailleurs significatif qu'un sociologue bien connu, Alain Ehrenberg, se retrouve aujourd'hui président du tout nouveau Conseil national de la santé mentale créé auprès du ministre de la santé. Les pratiques ordinaires du noyau dur de l'institution psychiatrique (celles des psychiatres) sont accessibles à l'investigation : il est beaucoup plus facile de négocier l'observation d'une consultation d'un psychiatre, que celle d'un cours d'un enseignant de collège, malgré le secret médical et malgré l'affinité cognitive des médecins pour la recherche quantitative, basée sur des preuves (*evidence based*) .

Troisième exemple : la Commission européenne. Elle a un rapport d'instrumentalisation aux chercheurs. La commande est fabriquée non pas par des praticiens ou des politiques, mais par des chercheurs, intellectuels organiques de la commission, qui connaissent les ficelles du métier et les besoins de la Commission en connaissances finalisées. Leur rôle semble être de contraindre les équipes sur les conclusions qu'elles produiront. La recherche de connaissances paraît ici, d'après nos deux expériences en la matière, avoir essentiellement pour objectif la production de savoirs susceptibles de fournir une légitimation et une sophistication de positions antérieurement définies. Il s'agit plus de "vampirisme" symbolique que de réflexivité.

Autre différence entre institutions : l'indépendance des chercheurs est plus spontanément respectée dans le cas d'un travail sur l'Ecole. On peut faire l'hypothèse que ce respect s'adresse au statut académique des chercheurs. L'institution Santé est plus intervenante sur les méthodes de recherche: il faut

³ (sinon sa pratique, qui concerne surtout certains corps : formateurs, chefs d'établissements, conseillers pédagogiques, inspecteurs)

des méthodes « prouvées ». Cette pression se manifeste dans la rédaction des appels d'offres, ou par le fait qu'une recherche même automissionnée qui envisage une investigation auprès des usagers de la santé est obligée de passer devant un Comité de protection des personnes (CPP) et que celui-ci aura des exigences non seulement éthiques, mais aussi méthodologiques (Demailly 2013). L'idée de « bonnes pratiques », la prégnance de l'obligation de moyens dans le mode de régulation des politiques de santé (Demailly Dembinski 2002), la préconisation de la formalisation et de la standardisation des pratiques professionnelles, affectent les représentations qu'ont commanditaires et professionnels de ce qu'est une bonne recherche, qu'elle qu'en soit la discipline.

B- La signification sociopolitique de l'objet étudié

Une deuxième variable concernant l'impact des institutions sur le travail sociologique peut être dégagée. De mes diverses expériences, je retire que la nature du problème traité influence d'une part la facilité ou la difficulté des investigations, d'autre part le contrôle du travail du chercheur.

Ma thèse (cas 1), par exemple, portait sur les pratiques ordinaires des enseignants, les plus ordinaires possible. Les institutions tendent à contrôler l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes et donc à censurer leur « ordinaire », à le mettre hors de vue. Comme m'avait dit un élève : « c'est bien quand tu viens en classe, parce qu'alors la maitresse fait la bonne maitresse ». On pourrait penser que les commanditaires, eux, seraient friands de cet ordinaire et encourageraient l'investigation quand la recherche peut leur fournir une description de pratiques auxquelles ils n'ont pas accès. Mais en fait, non. Il semble bien que, généralement, la vie ordinaire soit l'objet, soit d'une censure, soit d'un désintérêt, à la différence des innovations, expérimentations, programmes, qui sont beaucoup plus attrayants pour les institutions commanditaires. Sans doute l'innovation est-elle une occasion plus légitime de dépenses budgétaires et autorise-t-elle un certain marketing institutionnel, à une époque où le « faire savoir » est devenu une norme de bon management. A l'opposé de la sociologie des pratiques ordinaires, qui risque toujours de mettre en évidence des incompétences hiérarchiques, des placards oubliés, des processus poussiéreux, des inventions intempestives, des souffrances qu'on ne saurait voir.

Le caractère brûlant ou non sur le plan médiatique du problème traité va influencer la façon de contrôler le travail du chercheur. S'agit-il de pratiques ordinaires ? S'agit-il d'une innovation plutôt consensuelle ? D'une innovation très controversée ? D'un sujet sur lequel tous les acteurs politico-administratifs prennent des précautions ? Quand le sujet est médiatiquement brûlant, comme pour l'autisme (cas 13), le contrat donne lieu à une surveillance de proximité de la part du commanditaire et à une lecture attentive des écrits produits.

C- Le contrat moral, symbolique et juridique qui définit le projet de recherche

La nature du contrat socio-économique entre le sociologue et une institution, que ce soit 1) l'État, qui paie son salaire et donne un « soutien de base » aux

laboratoires, 2) les institutions commanditaires qui financent les opérations de recherche contractuelles, 3) le seul contrat moral de l'autorisation d'accès aux terrains pour une recherche auto-missionnée ⁴, est une variable fondamentale de l'action des institutions sur la sociologie et sur le sociologue.

De ces trois formes, la dernière est celle qui offre a priori le plus de possibilités de liberté intellectuelle et une souplesse totale paradigmatique et méthodologique. Reste bien sûr au chercheur à s'en saisir.

Pour ce qui est du contrat moral et salarial du sociologue-fonctionnaire, avec l'Etat et la société, il existe de nombreuses discussions entre chercheurs qui portent sur les fondements de l'autorité de la sociologie comme discipline (Lahire 2004, Hirschhorn 2014). Ces textes défendent différentes conceptions possibles de l'utilité sociale de la sociologie (Dubet 2011). On y reviendra en II^e partie.

Pour la recherche dite « contractuelle », les contrats sont de formes diverses : le contrat peut être très formalisé ou non, justifié financièrement ou non, avec des échéances précises ou non, avec des méthodes très préformatées ou non. On peut ainsi opposer le contrat sur les ZEP (cas 4), convention d'une page, sans nécessité de « justification » budgétaire et une date finale floue, aux contrats européens (6 et 8), avec leur lourde ingénierie obligatoire de présentation du projet en amont de la recherche ou au contrat CNSA (13) qui impose un comité de pilotage, suivi et évaluation (COPIL) se réunissant régulièrement. Le temps de travail du chercheur est ainsi inégalement contraint par les aspects administratifs, comptables, intellectuels et relationnels propres à la recherche contractuelle, en amont de celle-ci et pendant celle-ci. C'est un premier effet des institutions sur le travail du chercheur et sur son temps de travail.

Un autre impact concerne le contenu même des travaux. Dans le débat sur les effets de la recherche contractuelle et son rapport à la scientificité de la discipline, je me situerais plutôt du côté de Castel (2002) : la recherche contractuelle n'empêche pas la scientificité de notre discipline. La mauvaise sociologie, celle où le soutien conscient ou inconscient de positions idéologiques remplace le souci de l'établissement des faits, peut aussi bien se produire dans le cas d'un projet de sociologie critique que dans une réponse à une commande dans laquelle le commanditaire tente de placer le sociologue en position d'expert. Dans les deux cas, la résistance à l'idéologie ou à la reproduction du sens commun est pareillement nécessaire.

On pourrait même dire, à l'avantage de la recherche contractuelle, qu'il est très intéressant de pouvoir observer des acteurs en train de vouloir innover ou changer le monde ou se poser des questions d'action concrète. C'est une source d'investigation très précieuse. De même, dans le cas de ce qu'il est

⁴C'est le cas pour la recherche n°1. Je ne disposais d'aucun financement ni pour moi même ni pour les frais de recherches. Mon directeur de thèse a obtenu que le Recteur de l'académie de Lille signe une lettre, que je pouvais montrer, me donnant droit de prendre contact avec tous les établissements scolaires de l'académie (et me donnant une autorisation d'enquête s' il y avait accord des chefs d'établissement et des enseignants).

convenu d'appeler « recherche – action », « recherches participatives », « recherche collaborative » (n°4 et 5), le fait de pouvoir travailler avec les acteurs permet d'intégrer dans l'analyse leur propre réflexivité sur l'action et leur propre expertise.

En revanche, la recherche contractuelle présente trois limites fortes qui tendent à se développer ces dernières années ⁵:

- Celle du choix des objets. Les flux de financement se dirigent vers les objets et des problématiques dans lesquels les institutions et les administrations voient une source potentielle assez immédiate d'augmentation de leur puissance ou de réduction de leur impuissance. En dehors de ces objets, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des financements⁶, d'autant plus que le financement sur projet devient la norme.
- Celle de la liberté des méthodes. Conformément à ce qui se passe du côté de la santé, et qui constitue de plus en plus un modèle pour l'ensemble de la sociologie, elles sont de plus en plus normées comme méthodes « éprouvées », et de préférence quantitatives. Les recherches artisanales, heuristiques exploratoires, intersectorielles doivent passer en contrebande si elles veulent s'inscrire dans la recherche contractuelle (petites enquêtes en surplus ou en marge de la méthodologie officielle).
- Les contraintes sur le temps du travail et sur le travail du chercheur, et le contrôle sur le contenu de ce qu'il écrit. Elles tendent à augmenter et l'obligent à d'avantage de résistance (inertie, vigilance, conflits, clash selon les cas)

D- Les propriétés sociales du chercheur

Quatrième et dernière régularité que j'ai pu dégager à partir des expériences de recherche : les propriétés sociales du chercheur influencent la manière dont les institutions lui permettent de travailler et peuvent agir sur lui.

Son statut (de jeune doctorant à professeur d'université senior), son origine sociale et ses réseaux, sa vie personnelle, influencent ses possibilités d'investigation dans les milieux a priori réticents à celle-ci (le jeune doctorant a plus facilement accès qu'un adulte mûr à une classe d'école, car il évoque moins la figure de l'inspecteur. Le professeur d'université peut faire jouer l'entre-soi social ou la connivence sur le capital culturel avec le psychiatre....)

Par ailleurs ce que les institutions lui font est bien sûr dépendant de son degré de docilité ou à l'inverse de sa résistance aux injonctions, que ce soit aux modes institutionnelles, au sens commun ou à la langue administrative et à

⁵Pour plus de détails sur ces limites et sur les résistances mises en oeuvre, cf Demailly L. « La recherche sociologique contractuelle comme expérience du rapport des institutions à la réflexivité », [numéro 36 de Sociologies pratiques](#) (à paraître, avril)

⁶Une collègue me faisait remarquer que cette année la mode est au vieillissement, à la dépendance et à l'Alzheimer : les contrats doctoraux et les propositions de recherche contractuelle ou de contrats doctoraux pleuvent actuellement. Mais, à côté, l'herbe est sèche. Les chercheurs renoncent et infléchissent leurs intérêts, ou bien essayent de préserver par la bande certains liens avec leurs questionnements favorisés. Ou ils bricolent des dispositifs de recherche peu coûteux, puisque c'est leur budget personnel qui se trouvera mis à contribution.

ce qu'elles charrient de représentations et de catégories préformées, notamment dans les micro-institutions qui rythment la recherche (soutenances de Thèses, d'HDR, mais aussi réunions de Copil, réunions de « end users »⁷, réunions de recherche participative, de « restitution »). Dans chacune de ces micro-institutions, et lors des interactions auxquelles elles donnent lieu, il est amené spontanément à engager ses valeurs.

Dans ses écrits, son rapport aux valeurs est sollicité, qu'il s'agisse de distance politique critique à ce qu'il étudie, de bienveillance, d'ambivalence, ou encore d'incertitude éthico-politique, et il construit sa manière propre de gérer ce rapport aux valeurs à l'intérieur de son travail scientifique.

⁷Réunions avec les « utilisateurs finaux » (responsables de diverses administrations nationales ou internationales), dans les contrats européens.

	<i>nature de l'institution concernée et thème</i>	<i>Contrat moral ou juridique</i>	<i>Caractéristiques de l'objet</i>	<i>Position politique du chercheur par rapport à son objet</i>	<i>Manière dont le commanditaire ou les acteurs traitent le travail du chercheur</i>	<i>Type de recherche. Produit</i>
1	école (France) <i>pratiques des enseignants de collège</i> (1976-1980)	Recherche indépendante (thèse)	Pratiques ordinaires	Ambivalence	Respect strict de l'indépendance du chercheur. Inquiétude quant à sa vision des choses, quant aux résultats qu'il va produire	Recherche fondamentale, standards académiques.
2	école (France) école ouverte/quartier très défavorisé décennie 80	Contrat gré à gré Délégation de la ville (ministère des Affaires sociales)	Innovation controversée à accompagner	Connivence a priori, puis position très critique	Attente que le chercheur soit une sorte d'écrivain public. Surveillance du travail d'enquête, empêchements et blocages.	Recherche en principe « collaborative » ⁸ . Mais La nature du travail de recherche et l'analyse de la situation de conflits entre acteurs sont objet de conflits avec le commanditaire. . Pas de valorisation, au delà du rapport.
3	école (France) <i>audits d'établissements scolaires</i> 1995-1996	Contrat gré à gré (un Rectorat)	Innovation plutôt consensuelle, à évaluer Recherche participative sur une Recherche – action des acteurs	Bienveillance	Respect strict de l'indépendance du chercheur. Mais souhaite que la recherche serve à quelque chose. Attente en partie praxéologique. Facilitation du travail d'enquête. Des éléments de recherche participative	Valorisation académique Valorisation locale

⁸A des fins de clarification, et de manière arbitraire, on réservera le nom de « recherche collaborative » aux cas où les non –sociologues sont co-chercheurs et co-écrivains des résultats de recherche. Et « recherche participative » ou « partenariale » aux cas où il y a des réunions régulières en cours de recherche entre chercheurs et non-sociologues pour échanger sur le processus de recherche et prendre un certain nombre de codécisions.

4	école (France) <i>recherche sur les ZEP et leurs outils</i> 1999-2001	Contrat gré à gré (un Rectorat)	Innovation consensuelle à accompagner Recherche participative	Bienveillan- ce	Respect strict de l'indépendance du chercheur. Mais souhait que la recherche serve à quelque chose. Attente en partie praxéologique. Facilitation du travail d'enquête	Valorisation académique Valorisation locale Savoirs scientifiques et praxéologiques
5	Ecole (France) Recherche sur la formation continue des enseignants	Recherche indépendante à l'appel de formateurs de base	Recherche collaborative de descriptive et finalités d'amélioration de l'action	Connivence	Les formateurs sont co-chercheurs et co-écrivains	Valorisation académique (un ouvrage co- signé par chercheurs et co-chercheurs)
6	École (international) <i>Inégalités scolaires, ségrégations territoriales/mode régulation</i> 2000-2005	Contrat Commission européenne (appel d'offres public)	Pratiques ordinaires et nouveaux managements publics Problème social récurrent. Préconisatio ns à fournir	Ambivalenc e	Contrat très formaté en amont de l'opération. Intervention franche du commanditaire sur les préconisations finales, obligation pour les chercheurs d'aller à la dispute pour maintenir leurs conclusions et préconisations.	Recherche académique + préconisations
7	santé mentale (France) collaboration sanitaire/social 2004-2005	Contrat MIRE (appel d'offres public)	Pratiques ordinaires. Problème social récurrent.	Ambivalenc e	Tentatives diverses des acteurs de base pour influencer les chercheurs.	Recherche académique
8	Politiques publiques de santé mentale (international) <i>Outils de connaissance</i> 2006-2011	Contrat Commission européenne (appel d'offres public)	Pratiques ordinaires et nouveaux managements publics À étudier. Préconisation s à fournir.	Ambivalenc e	Contrat très formaté en amont de l'opération. Intervention franche du commanditaire en cours de travail sur les concepts utilisés. Obligation pour les chercheurs d'argumenter juridiquement pour maintenir leurs concepts	Recherche académique +préconisations

9	Santé mentale (France), métiers relationnels. 2006-2008	Recherche Indépendante. Flux de recherche dans lequel les opérations sont difficilement identifiables.	Pratiques ordinaires	Ambivalence	Tentatives diverses des acteurs de base pour convaincre le chercheur	Recherche académique, HDR
10	santé mentale (France) <i>construction sociale du trouble psychique</i> 2008-2010	Recherche contractuelle Contrat de plan Etat Région (appel d'offres public)	Pratiques ordinaires	Ambivalence	Contrat peu formaté. Respect de l'indépendance du chercheur. tentatives diverses des acteurs de base pour convaincre le chercheur	Recherche fondamentale, Valorisation académique
11	santé mentale (France) <i>Le programme expérimental des médiateurs pairs en santé mentale</i> 2012-2014	Contrat gré à gré (CCOMS, DGS IREPS)	Une innovation très controversée, en rupture forte avec l'existant, à évaluer	Connivence politique a priori	En amont : surveillance forte de la méthodologie par un Comité de protection des personnes. Formatage fort du contrat. Tentatives discrètes des acteurs de tous niveaux pour influencer ou négocier les résultats, mais ils acceptent les résultats de recherche	Évaluation. Des éléments de recherche participative et de recherche-action. Recherche à la fois praxéologique et fondamentale Valorisation académique
12	Théorie des Institutions	Recherche auto missionnée liée au GT 40 Recherches au sein d'un collectif			Reprise réflexive des autres opérations de recherche et travail théorique	Valorisation académique
13	Handicap (France) <i>Evaluation d'une innovation dans le champ de l'autisme des adultes</i> <i>2015-2017</i>	Contrat gré à gré CNSA	Une petite innovation dans un champ politiquement brulant	Neutre, pas d'idée à priori	En amont : Interventions du commanditaire sur la méthodologie, le vocabulaire, le questionnement. Le commanditaire est en attente d'expertise et considère les chercheurs comme ses employés. Les chercheurs sont obligés d'euphémiser et de censurer quelques petits points d'observation pour ne pas blesser des professionnels ou être incompris de l'administration	Nature du travail de recherche en tension avec le commanditaire

II- Ce que le sociologue fait aux institutions : l'usage social de la sociologie

J'aborde maintenant le deuxième volet de la question initiale : Que fait le sociologue aux institutions ?

Cette question rejoint celle qui a été débattue par plusieurs sociologues : la sociologie est-elle utile, à quoi, à quelles conditions ? Qu'apporte-t-elle à la société, aux institutions ? Il est tentant de traiter cette question de manière normative : « voilà à quoi les sociologues devraient servir (à la rationalité, à l'émancipation, à la formation des acteurs.....). Ou encore de la traiter de manière auto justificative : « voici pour quelles raisons il est légitime que les impôts servent à rémunérer des sociologues, puisqu'ils sont utiles et à quoi ».

A la différence de ces auteurs, je voudrais échapper aussi bien au point de vue normatif qu'à l'autojustification, et traiter au contraire la question de manière descriptive : que deviennent les connaissances produites par le sociologue ? Autrement dit, il s'agirait de construire quelques données et d'avancer quelques réflexions avant tout sur l'usage social de la sociologie.

Le lecteur est donc invité à suivre le devenir effectif des pratiques et résultats de recherche dans les 12 études de cas (en annexe, colonne supplémentaire pour le tableau 1) .

De ces expériences personnelles variées , qui vont notamment de la prise en compte stricte des préconisations du chercheur (cas 11) à l'indifférence totale à ce qu'il écrit (cas 7), je tirerai quatre conclusions.

A- L'impact propre des pratiques d'enquête

Les effets sociaux de la recherche sociologique ne se limitent pas à ceux des résultats de recherche. Les pratiques d'enquête ethnographiques ont des impacts par elles-mêmes, en tant que pratiques sociales et relationnelles comme les autres, quel que soit le type de recherche (académique classique, participative ou collaborative, descriptive ou orientée vers le changement). Elles modifient des relations entre acteurs⁹, elles provoquent des prises de conscience, des questionnements, etc. Que le sociologue le veuille ou non, il ne peut observer des terrains sans en même temps y intervenir. L'opposition entre observation objectivante et intervention, recherche pure et recherche participative est épistémologiquement fictive.

⁹Par exemple, dans un collège, mes observations et interviews d'enseignants, pourtant individuels, ont provoqué qu'ils souhaitent se réunir entre eux pour discuter de leur travail. Des observations in situ suivi d'entretiens provoquent souvent le fait que l'acteur dit découvrir comment il a l'habitude d'agir et réagir, dit avoir appris des choses sur lui-même. Plus classiquement, la technique du focus group, même si le sociologue se comporte de manière très neutre, provoque prises de conscience, construction d'alliances, décisions d'action. Par exemple, un focus groupe avec les médiateurs de santé pairs a provoqué le fait qu'ils ont décidé de créer une association professionnelle.

B- Les effets de langage

Les sociologues contribuent involontairement (ou volontairement pour certains) à l'installation et la légitimation de paradigmes émergents concernant l'action publique ou les régimes de vérité. Je l'avais remarqué pour les termes « la réflexivité en éducation », ou « l'obligation de résultat » : les sociologues, dont moi-même, contribuaient à la diffusion sociale de ces termes et des paradigmes sous-jacents.

Je remarque aujourd'hui pareillement la montée des neurosciences comme nouveau régime de vérité et la contribution qu'y apportent les sociologues, y compris critiques, qui analysent sociologiquement la légitimation de ce paradigme. Le sociologue contribue à ce que les institutions perçoivent les paradigmes émergents comme objets intéressants, à ce qu'elles entrent davantage dans une croyance à leur égard, voire dans une adhésion, à cause des profits de distinction que permettent des énoncés modernistes, à ce qu'elles finissent par ne percevoir qu'eux, tandis que les pratiques relevant d'autres paradigmes se ringardisent ou s'invisibilisent. Le nouveau lexique balise un nouveau sens commun.

Ce n'est pas une conséquence de l'éventuelle connivence que pourraient avoir les sociologues avec ces paradigmes émergents (même si ça peut l'être). C'est un pur effet de langage. Le fait de donner à un phénomène un nom et d'engager celui-ci dans l'espace public contribue à son existence sociale et à sa consistance symbolique. Le fait de déployer un récit fictionnel, un système de croyances, à des fins d'étude, contribue à un effet de vérité.

C- L'impact institutionnel direct

Les sociologues influencent certaines décisions d'Etat ou au minimum les confortent. Par exemple : la non-généralisation de l'innovation médiateurs de santé pairs en santé mentale l'année suivante (cas 11). Probablement aussi la non-extension de l'étude innovation du Centre de ressources autismes, malgré le désir initial du ministère (Cas 13)

Cette position d'influence directe sur la décision politico-administrative est délicate. Elle pourrait constituer une bascule vers la position d'expertise, comprise comme la mise d'une compétence technique au service d'objectifs politiques acceptés et intériorisés.

Pour ma part, tout en n'esquivant pas l'impact institutionnel direct, je récusé cette position d'expertise et vise, y compris dans la recherche contractuelle, y compris en cas de bienveillance envers les objectifs, une posture scientifique. Pour cela, le conseil, les préconisations qui souvent constituent contractuellement la conclusion d'un rapport, ne peuvent alors être que la présentation de chaînes causales par rapport à des objectifs qui ne sont bien que ceux des acteurs ou du commanditaire – si vous voulez cela, alors faites cela- , mais que le chercheur met à distance dans son analyse, ce qui introduit forcément une mise en relativité de ces objectifs, et une interrogation sur la commande.

Cela implique que le sociologue soit certain des relations causales qu'il expose, et donc que leur mise en évidence s'appuie sur une analyse des faits et relations entre faits sociaux, de telle sorte qu'il puisse dire clairement : « telle action produira tel effet. Si vous voulez politiquement tel effet, il est probable

que tel type d'action y concourra et que tel autre type d'action n'y concourra pas ou concourra à l'effet inverse, ou aura probablement des effets pervers de tel type ». En somme il faut qu'il démarque clairement dans l'analyse de l'action les choix idéologico-politiques des choix techniques (même si le commanditaire lui suggère d'adhérer aux choix politiques ou éthiques). Accepter de livrer des préconisations qui peuvent avoir un effet sur des décisions politico-administratives ou des décisions d'acteurs de base, implique un respect strict de l'épistémologie sociologique.

La situation est un peu différente si, dès la formulation du contrat moral passé avec un commanditaire (cas 3, 4) ou des acteurs locaux demandeurs (cas 5), une solidarité politique existe explicitement entre le chercheur et les acteurs qu'il accompagne ou avec lesquels il collabore comme co-chercheurs, autour d'un projet auquel il adhère. Cela n'empêche pas que l'interrogation réflexive sur les objectifs ¹⁰reste de mise, sur leur complexité et ambiguïté éventuelle, ainsi que la visée de la rigueur des descriptions qui serviront d'appui à la construction de savoirs praxéologiques, tactiques ou stratégiques, directement mis en œuvre localement dans les pratiques des acteurs concernés.

D- Le non impact sur le social de texture solide

Enfin il y a des cas où les sociologues n'ont aucune influence sur les institutions, même après avoir bien déplié toutes les relations causales. Concernant certains déterminismes sociaux lourds, ils répètent toujours la même chose, sans aucun effet sur la réalité, par exemple sur le caractère socialement reproducteur de l'école, l'injustice sociale qui y sévit, et sur les mécanismes concrets de cette reproduction. Sur la ségrégation scolaire et ses effets sur les résultats scolaires des élèves de milieu populaire, tout a été écrit et répété. (Dubet 2002). Je peux faire l'hypothèse que le phénomène sera le même pour les inégalités de santé.

Il semble même que l'étude des stratégies parentales des parents des classes supérieures et moyennes supérieures ait pour conséquence d'affiner et renforcer ces stratégies, en un effet pervers qui est certainement plus fréquent qu'on ne peut l'imaginer. Quand le sociologue intervient dans un champ où existent des rapports de domination, il ne peut qu'être incertain quant à la catégorie d'acteurs qui va s'emparer des connaissances qu'il a produites et ce qu'ils vont en faire.

Tout se passe comme si le social (en tant que système de relation entre faits sociaux) présentait différentes *textures*, plus ou moins rigides, plus ou moins souples et déformables, ou parfois faussement flexibles. Quand le discours sociologique touche une texture rigide et solide, même s'il met au jour des ressorts méconnus du réel, il ne peut pas contribuer au changement. Car il faudrait toute une réflexion proprement politique et des rapports de force différents dans la société pour que ces connaissances puissent être utilisées à faire murir des objectifs politiques opérationnels nouveaux.

¹⁰Cette interrogation sur les objectifs peut suffire à ce qu'un projet de recherche collaborative échoue, ceci d'autant plus que les différentes catégories d'acteurs dominés entrent en dispute autour de ces objectifs (cas des habitants non parents et des parents d'élèves autour de l'Ecole ouverte dans la recherche n° 2)

La manière différentielle dont la société s'empare des discours sociologiques et les métabolise est ainsi révélatrice de ces différentes textures du social.

Cela, bien sûr, ne dispense pas le chercheur du devoir moral et scientifique de toujours répéter et raffiner les mêmes analyses, en faisant éventuellement varier les formes stylistiques ou les supports de communication et en cherchant à tisser des alliances nouvelles avec des non-chercheurs.

D'autres mécanismes sont aussi à l'œuvre pour expliquer que certains rapports « dorment dans les tiroirs ». Les politiques réclament souvent aujourd'hui des vérités à la formulation simple, des innovations « clés en main » c'est à dire avec leur outillage garanti, alors que le sociologue est sensible à la singularité des situations¹¹, invite la société à une réflexivité fragmentaire, habitée par l'habitude de l'inquiétude sur les effets imprévisibles de l'action. Là aussi, la répétition s'impose, comme devoir moral et épistémologique pour le sociologue.

Conclusion

J'ai mis en évidence plusieurs mécanismes concernant ce que les institutions font aux sociologues et ce que le sociologue fait aux institutions, autrement dit concernant les contraintes et dynamiques sociales et institutionnelles qui concernent le « faire sociologique ». Je voudrais conclure sur des propositions de réflexion.

Les contraintes sociales accrues sur les objets, les méthodes, les temporalités du travail du chercheur liées aux transformations de la demande sociale de recherche sont renforcées par l'évolution des institutions de recherche. Les deux phénomènes se renforcent. La définition des objets des thèses par exemple est aujourd'hui influencée par le souci d'obtenir des contrats doctoraux pour leur financement, et le contenu de ceux-ci est en partie défini par les besoins des administrations ou des collectivités régionales en recherche de puissance. Dans cette situation, le déploiement de résistances et de ruses diverses est aujourd'hui de plus en plus nécessaire pour maintenir d'une part la scientificité de la sociologie, d'autre part sa curiosité tous azimuts, pour des objets qui risqueraient de développer la puissance des dominés et y compris pour des objets apparemment « inutiles ». oui

Une opinion courante chez les sociologues est que, en forme de résistance, il faudrait renforcer les standards de la recherche sociologique (Dubar 2006), expliciter les critères de scientificité et publiciser un consensus sur les exigences professionnelle du métier de sociologue.

J'aurai, au sujet de ce renforcement de normativité, une opinion réservée. Une meilleure organisation et structuration de la profession serait sans doute souhaitable. Mais les normes de scientificité existent déjà, elles sont présentes dans les textes des fondateurs de notre discipline, elles sont

¹¹Les acteurs institutionnels réclament souvent ces vérités simples et apparemment bien « vendables », accompagnées d'outils et modèles prêts à l'emploi. Mais, bien sûr, cela ne voudrait pas dire qu'ils pourraient les utiliser et les appliquer efficacement s'ils disposaient de leur description, puisque la réalité résisterait à des outils standardisés.

précieuses. Mais elles sont aussi plurielles et ce pluralisme, théorique, méthodologique, stylistique, est également précieux.

Par ailleurs, standardiser et formaliser davantage les normes de la scientificité sociologique ne peut se faire aujourd'hui, comme on peut déjà l'observer, que sous le primat des représentations dominantes de ce qu'est la bonne recherche : « méthodes éprouvées » « bonnes pratiques » venues des sciences dures, plans d'écriture standardisés, écritures impersonnelles ¹², cloisonnement extrême des territoires d'études, interdiction de la flânerie empirique ou théorique¹³, qu'ont petit à petit incorporés les micro-institutions de la recherche sociologique et les politiques de recherche, en un dogmatisme formel qui risque de desservir une scientificité ouverte et inventive.

BIB

- Barrier J., 2011, La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques *Sociologie du Travail* Volume 53, Issue 4, October–December 2011, Pages 515–536
- Beck U., 1994, « The Reinvention of Politics: Towards a Theory of Reflexive Modernization', in Beck U., Giddens A. and Lash S. (eds), *Reflexive Modernization*, Cambridge: Polity Press, 1-55.
- Boitier M., Chatelain-Ponroy., Riviere A., Mignot-G, Musselin C., Sponem S., 2015, *Le Nouveau Management Public dans les universités françaises, un puzzle doctrinal encore mal articulé en pratiques ?* HAL Id : hal-01188862
- Castel, R. (2004). 3. La sociologie et la réponse à la demande sociale. Dans *À quoi sert la sociologie* (pp. 67-77). Paris : La Découverte.
- Demailly L, 2009, «L'obligation de réflexivité» in (Pelletier Guy [Dir] *La gouvernance en éducation*, De Boeck
- Demailly L, 2008 «*Politiques de la relation. Sociologie des métiers et du travail de relation*», Presses Universitaires du Septentrion

¹²Un chercheur très connu m'a confié. « Je n'écris plus dans les revues. Avec les procédures d'évaluation actuelles, elles ne me publieraient pas. Je n'écris plus que des livres ».

J'ai moi-même été confrontée à une obligation de correction d'un texte pour une revue : supprimer tous les occurrences de « je » . les traces de la subjectivité du chercheur ne faisant plus partie des normes néo-positivistes de l'écriture académique sociologique contemporaine.

¹³Je n'irai pas plus loin dans la description de ce que je pense souhaitable : la flânerie théorique ou empirique ou la scientificité ouverte ne s'explicitent ni ne se décrètent. Leurs conditions de possibilité, pour lesquelles les chercheurs doivent au jour le jour se battre, sont la liberté théorique, la liberté méthodologique et la liberté stylistique.

- Demailly L., 2013, «Le sociologue, l'évaluation et les pièges peut être évitables», *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 8.
- Demailly L., Dembinski O., 2002, "La réorganisation managériale à l'École et à l'Hôpital", *Éducation et sociétés*, Paris, déc, p 43-64
- Demailly Lise. 2004 «Le sociologue, la commande et la bonne distance». In Pelletier G. (Dir.), *Accompagner les réformes et les innovations en éducation. Consultance, recherche et formation*, L'Harmattan, Paris, p. 45-68, 2004. halshs-00247451
- Dubar C, 2006, « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux », *Sociologos* : <<http://sociologies.revues.org/20>>.
- Dubet F, 2011, « Diversité des styles et unité de la sociologie », *SociologieS* [En ligne], Débats, La situation actuelle de la sociologie,
- Dubet F., 2011 b, *A quoi sert vraiment un sociologue ?*, Paris, Armand Colin, « Dites-nous »
- Dubet, F., 2002, «Pourquoi ne croit-on pas les sociologues ?» *Éducation et sociétés*, no 9, (1), 13-2
- Éducation et sociétés* 2002/1 (no 9) «A quoi sert la sociologie de l'éducation ?» et 2012/2 (n° 30) «La sociologie de l'éducation : une science de gouvernement ?»
- Éducation et sociétés* 2002/1 (no 9) «A quoi sert la sociologie de l'éducation ?» et 2012/2 (n° 30) «La sociologie de l'éducation : une science de gouvernement ?»
- Esprit*, 2012, « Les mirages de l'excellence »,_numéro 7, Editions Esprit
- Giddens A., 1991, *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Cambridge, Polity Press
- Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, 1981, trad. fr. 1987, Fayard
- Hirschhorn, M. (2014). « Est-il vraiment utile de s'interroger sur l'utilité de la sociologie ? Plus de dix ans de débats ». *Revue européenne des sciences sociales*, 52-2, (2), 221-234.
- Lahire B., 2004 (dir) *A quoi sert la sociologie ?* La Découverte
- Lorenz, C. (2007). 'L'économie de la connaissance', le nouveau management public et les politiques de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne. *Les ravages de la "modernisation" universitaire en Europe. Paris : Éditions Syllepse*, 33-52.
- Osterloh M., Frey B., Homberg F. (2008), « Le chercheur et l'obligation de rendre des comptes », traduit par H. DUMEZ, *Gérer et Comprendre*, n° 91, mars, p. 48- 54.
- Prost A., 1988, « Les origines des politiques de la recherche en France » *Cahiers pour l'histoire du CNRS 1939-1989* <http://www.histcnrs.fr/>
- Rollet L. «Peut-on faire l'histoire des pôles scientifiques ?», *Histoire de l'éducation*, 122 | 2009, 93-113

- Schön D-A., 1983, *The reflective practitioner: how professionals think in action*, New-York : Basic books
- van Zanten A., 2002, «La mobilisation stratégique et politique des savoirs sur le social : le cas des parents d'élèves des classes moyennes», *Éducation et sociétés*/1 (no 9), p. 39-52.
- Vilkas, C. (2009). Des pairs aux experts : l'émergence d'un «nouveau management» de la recherche scientifique?. *Cahiers internationaux de sociologie*, (1), 61-79.

ANNEXE Tableau 2

	<i>Rappel de l'opération</i>	<i>Impacts du travail de recherche sur l'institution et ses acteurs</i>
1	Recherche automissionnée <i>pratiques des enseignants de collège</i> Thèse	Sociologie critique. Pas d'impact des résultats de recherche spécifique sur l'institution. Mais impacts du travail d'enquête sur les enseignants enquêtés.
2	Contrat Délégation de la Ville Ecole ouverte	Refus des entrepreneurs moraux de tenir compte des alertes du chercheur sur la situation de plus en plus conflictuelle sur le terrain. Conflits entre acteurs locaux. Échec des entrepreneurs. Valorisation académique impossible, sauf ultérieurement, théorique, concernant le concept de « forme scolaire »
3	Contrat Rectorat <i>audits d'établissements scolaires</i>	Impact des pratiques d'enquête sur les acteurs. Légitimation d'orientations politiques nouvelles Réflexivité accrue des acteurs de base (cadres) qui s'emparent du rapport de recherche pour relancer leur réflexion. Impacts sur la formation professionnelle continue
4	Contrat Rectorat <i>recherche sur les ZEP</i>	Légitimation d'orientations politiques nouvelles Réflexivité accrue des acteurs de base (enseignants) Impacts sur la formation professionnelle continue
5	Formation des enseignants	Effets directs sur les pratiques des co-chercheurs et leur image d'eux mêmes. Effets plus larges inconnus
6	Contrat CE École (international) <i>Inégalités scolaires, ségrégations territoriales/mode de régulation</i>	Impact européen absent. Éclaircissement des tensions idéologiques avec la commission. Faible impact national des résultats Un petit impact des pratiques d'enquête sur les terrains (questionnements sur la ségrégation urbaine)
7	santé mentale (France) MIRE collaboration sanitaire/social	Pas d'impact des résultats sur les décisions ministérielles. Rapport qui « dort dans les tiroirs ». Très faible valorisation des résultats chez le commanditaire

		Cependant, la question de la collaboration sanitaire/social reste un thème récurrent des appels d'offres publics
8	Contrat CE Politiques publiques de santé mentale (international) <i>Outils de connaissance</i>	Impact européen incertain. Éclaircissement des tensions idéologiques avec la commission ou avec certains acteurs administrativo-politiques. Faible impact national des résultats.
9	Recherche auto missionnée	« Politiques de la relation ». Impact non connu
10	santé mentale (France) CPER <i>construction sociale du trouble psychique</i>	Influence intellectuelle sur un certain nombre d'acteurs de la santé mentale. Concourt indirectement au changement institutionnel
11	santé mentale (France) CCOMS <i>Le programme expérimental des médiateurs pairs en santé mentale</i>	Impact direct sur la décision administrativo-politique. Impact sur des acteurs dominants et des acteurs dominés et leur réflexivité respective. Impact des pratiques d'enquêtes sur les acteurs Concourt directement au changement institutionnel
12	<i>Recherche auto missionnée</i> <i>Recherches liées au GT 40</i>	Impact non connu
13	<i>Autisme des adultes</i> CNSA	Un certain impact sur les décisions administratives (notamment, pour suspendre des décisions quasiment prises) Tensions.